

## Appel à projets en faveur des artisans employeurs créant ou reprenant une entreprise en Lorraine

ARTISANS LORRAINS CREATEURS REPRENEURS EMPLOYEURS  
**ARTISANS LORRAINS CREATEURS REPRENEURS EMPLOYEURS**

### **Pôle des Entreprises Secteur de l'Economie Sociale, Solidaire et des Petites Entreprises**

#### **Objectifs:**

Cet appel à projet a pour objectif :

- Contribuer à l'essor économique et social de la Lorraine
- Accompagner la structuration des TPE par la création/reprise d'emplois
- Permettre un meilleur développement des entreprises tout en favorisant l'accès à l'emploi
- Encourager l'embauche de travailleurs en situation de recherche d'emploi ou défavorisés (en situation de handicap notamment)
- Soutenir l'emploi des jeunes diplômés en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle en adéquation avec leur profil
- Aider les seniors, ayant perdu un emploi précédemment
- Créer et maintenir des emplois liés à des services de proximité sur les territoires

#### **Présentation de l'appel à projet :**

Le Conseil Régional de Lorraine a décidé d'ouvrir cet appel à projets dont **l'objet est de soutenir les projets à fort potentiel économique et social générant un nombre de créations ou de reprises d'emplois stables et pérennes supérieur ou égal à 2, sur le territoire lorrain.**

#### **Nature des projets :**

Les projets présentés viseront à contribuer durablement à la création et au maintien d'emplois en Lorraine par **l'embauche de salariés en contrat de travail à durée indéterminée à temps plein ou équivalent temps plein.**

**Pour les projets en création :**

**Seuls les projets présentant un minimum de 2 emplois créés effectifs ( 1 emploi CDI, ETP et le chef d'entreprise) au dépôt de la demande.**

**Pour les projets en reprise :**

**Seuls les projets de reprise à titre onéreux et présentant un minimum de 3 emplois repris et/ou créés effectifs (2 emplois CDI, ETP et l'emploi du repreneur) au dépôt de la demande.**

Les reprises portant exclusivement sur des cessions de part entre associés, sauf départ en retraite, ne seront pas retenues. De la même manière, les reprises d'entreprise via la constitution de holding sont exclues.

### **Bénéficiaires :**

**Cet appel à projets est lancé auprès des TPE artisanales (hors auto-entrepreneurs et entreprises immatriculées au seul RCS), dont le siège social, les outils de production ou de services, et l'activité sont basés en Lorraine et qui sont immatriculées au Répertoire des Métiers depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011.**

Les TPE candidates doivent présenter une situation financière saine (notamment avoir des fonds propres positifs) et être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

### **Critères d'éligibilité :**

**Seules les entreprises attestant d'un apport personnel en numéraire de 1 500 € pour les entreprises individuelles ou d'un capital social libéré en numéraire d'au moins 1 500 € en numéraire pour les sociétés sont éligibles au présent appel à projet.**

Seuls les emplois repris en CDI temps complet ou équivalent temps plein seront retenus dans le calcul de la subvention hors emploi du dirigeant repreneur dans le cas de reprise.

Seuls les emplois créés à compter de l'immatriculation de l'entreprise au répertoire des métiers ou de l'acte de cession seront pris en compte.

### **Procédure de sélection des projets :**

#### **Critères de sélection :**

L'ensemble des candidatures sera soumis à un comité de sélection comprenant notamment les membres suivants :

- la Vice-présidente du Conseil Régional de Lorraine déléguée à l'action régionale relevant de l'économie des entreprises
- un représentant de 3 I Lorraine au titre de la chaîne régionale d'appui à la création/reprise d'entreprises
- un représentant de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine
- un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques
- un représentant de la Banque de France
- un représentant de la DIRECCTE

Le comité de sélection aura pour mission d'évaluer et d'émettre un avis sur les dossiers au regard des critères détaillés ci-dessous.

Les projets présentés seront évalués sur la base des critères suivants :

- qualité du projet présenté et des emplois en création proposés au regard de la typologie des profils (femmes dans les secteurs d'activité où elles sont peu présentes, personnes handicapées, seniors, jeunes de moins de 25 ans, publics défavorisés)
- adéquation projet/objectifs
- qualité du montage du projet (moyens envisagés pour sa mise en œuvre)
- capacité d'autofinancement et capacité à mobiliser des cofinancements (collectivités, partenaires publics/privés)
- montant de l'apport ou du capital social libéré en numéraire dans l'entreprise
- faisabilité du projet par rapport à la capacité financière, technique de la structure
- impact du maintien ou de la création des emplois sur le territoire

Les demandes seront acceptées dans la limite des crédits disponibles. Dans le cadre de cet appel à projet l'aide régionale ne présente aucun caractère d'automaticité au regard des critères inscrits dans le présent dispositif.

La priorité sera donnée aux dossiers entrant dans les axes de développement économique mis en place par le CRL.

Seuls les dossiers répondant aux conditions et obligations du Programme opérationnel FEDER 2007-2013 et plus généralement aux règlements communautaires encadrant la gestion des fonds structurels seront instruits au titre des fonds FEDER.

### **Nature du financement apporté :**

**Les projets sélectionnés se verront dotés d'une subvention régionale (fonds Région) plafonnée à 2 000 €/emploi pour les 2 premiers emplois, 3 000 € à partir du 3ème emploi, et 5 000 €/emploi si l'embauché(e) est notamment une personne reconnue travailleur handicapé, seniors de plus de 50 ans au chômage, une femme s'il s'agit d'un secteur d'activité où elles sont peu présentes. Ces plafonds s'entendent dans la limite du double de l'apport personnel ou du montant du capital social libéré en numéraire de l'entreprise et dans la limite de 20 000 € maximum par entreprise.**

L'aide régionale est octroyée dans le cadre du régime des aides dites « de minimis » conformément au règlement n° 1998-2006 du 15 décembre 2006 de la Commission Européenne. Ces dispositions autorisent le cumul des subventions concernées par ce régime dans la limite de 200 000 € sur 3 ans.

L'intervention régionale pourra être composée de fonds Région et de fonds FEDER dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure A44 « Favoriser la création – transmission – reprise d'entreprises » du programme opérationnel FEDER 2007-2013. A ce titre, des compléments d'information seront demandés.

L'aide régionale attribuée, sera versée sur production des pièces justificatives soit au plus tard le 30 juin 2014. L'entreprise devra s'engager à maintenir les emplois créés et/ou repris, aidés, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la décision d'attribution de l'aide régionale accordée. En cas de non respect des obligations constatées sur place, l'aide pourra être partiellement ou intégralement reversée.

En cas de départ volontaire du salarié ou de rupture de contrat pour toute autre raison qu'économique, le remboursement pourrait ne pas être exigé si l'entreprise pourvoit au remplacement du poste.

Si l'entreprise est contrainte d'engager une procédure de licenciement économique avant la fin de la période de 2 ans, l'aide sera remboursée au prorata du temps passé dans l'entreprise. Celle-ci devra apporter la preuve des difficultés financières l'ayant contrainte au licenciement.

Le soutien financier apporté aux projets retenus devra s'inscrire dans le respect du cumul des aides autorisées.

L'aide ne présente aucun caractère d'automaticité au regard des critères inscrits dans le présent appel à projets.

Seuls les dossiers les plus pertinents seront retenus, eu égard au pouvoir d'appréciation dont dispose la Région.

Les demandes sont un outre examinées dans la limite des crédits disponibles.

### **Calendrier :**

Les dossiers de candidature du présent appel à projet devront avoir été obligatoirement complétés en liaison avec un organisme partenaire de la Chaîne Régionale et réceptionnés au Conseil Régional de Lorraine **pour le 15 septembre 2011 au plus tard**. La date de réception des dossiers au Conseil Régional de Lorraine vaudra autorisation de démarrage du projet à partir de cette date mais ne préjuge pas d'un soutien financier régional au titre du présent dispositif.

Tout dossier de candidature incomplet ou réceptionné par le Conseil Régional de Lorraine, après cette date ne pourra être accepté, quel que soit le motif.

**Toute entreprise se portant candidate au présent appel à projet s'engage à ne pas répondre à un autre appel à projet régional ou demande d'intervention régionale qui porterait sur les mêmes dépenses.**

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **APPEL A PROJETS**

**« Artisans lorrains créateurs/repreneurs employeurs »**

**POLE ENTREPRISES  
SECTEUR ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET DES PETITES  
ENTREPRISES**

REPRISE D'EMPLOIS    NOMBRE

CREATION EFFECTIVE D'EMPLOIS    NOMBRE

Les dossiers complétés seront adressés par courrier à :

Monsieur le Président  
Conseil Régional de Lorraine  
Pôle Entreprises  
Secteur Economie Sociale, Solidaire et Petites Entreprises  
Place Gabriel Hocquard  
BP 81004  
57036 METZ Cedex 1

Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte

**Les dossiers devront être déposés au plus tard le 15 septembre 2011.**



Historique de l'entreprise : (création, évolution)

.....  
.....  
.....

Effectifs dans l'entreprise : (préciser le nombre de CDI, CDD, apprentissage...)

.....  
.....

Description détaillée de l'activité exercée :

.....  
.....

Moyens de production :

.....  
.....

Nature des bâtiments (surface, location ou propriété) :

.....  
.....

## II. PRESENTATION DU PROJET

Nature du projet, objet de la candidature :

.....  
.....

Liste des emplois repris/créés

(préciser la nature de chaque poste, détail des fonctions occupées, profil du salarié):

.....  
.....  
.....  
.....

A quels besoins répond le ou les emplois créés (transmettre les contrats de travail) :

.....  
.....

Impacts attendus sur le développement de l'entreprise :

.....  
.....

### III. LE BUDGET PREVISIONNEL

#### Aides publiques sollicitées ou obtenues pour chacun des emplois :

Nature des emplois	Organismes financeurs	Financement sollicité/obtenu (préciser)
<b>Total</b>		

#### AIDES PUBLIQUES REÇUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

	NATURE DE L'AIDE	OBJET	MONTANT
<b>2008</b>	• ..... • ..... • .....	• ..... • ..... • .....	• ..... • ..... • .....
<b>2009</b>	• ..... • ..... • .....	• ..... • ..... • .....	• ..... • ..... • .....
<b>2010</b>	• ..... • ..... • .....	• ..... • ..... • .....	• ..... • ..... • .....

## PLAN DE FINANCEMENT

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
<b>A. Investissements</b>			
Frais d'établissement			
Constructions neuves			
Acquisition d'immeubles			
Travaux de rénovation			
Acquisition de matériels			
<b>B. Autres investissements</b>			
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>			
<b>C. Autres besoins</b>			
Accroissement du besoin en fonds de roulement			
Distribution de dividendes			
Remboursement d'emprunts anciens yc crédit-bail			
Rembours. d'emprunts nouveaux - crédit-bail			
<b>TOTAL DES BESOINS</b>			
<b>A. Apports en fonds propres</b>			
<i>dont capital</i>			
<i>dont comptes courants bloqués</i>			
<b>B. Autofinancement</b>			
<i>dont résultat net comptable</i>			
<i>dont amortissements</i>			
<b>C. Aides publiques</b>			
Subventions			
Autres financements publics			
<b>D. Concours bancaires ou privés</b>			
Emprunts			
Crédit-bail			
Prêts d'honneur			
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>			
Balance (ressources - besoins)			
Balance cumulée			

**COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNELS**

	<b>DERNIER EXERCICE CONNU</b>	<b>ANNEE 1</b>	<b>ANNEE 2</b>	<b>ANNEE 3</b>
<b>PRODUITS</b>				
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Dont vente de produits finis				
Dont prestations de service				
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
<b>TOTAL PRODUITS</b>				
<b>CHARGES</b>				
ACHATS				
Dont Matières Premières				
Dont marchandises				
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Dont loyer				
Dont fournitures non stockées (eau, gaz, électricité)				
Dont entretien et réparation				
Dont assurance, honoraires				
Autres				
<b>IMPOTS ET TAXES</b>				
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Dont rémunération et charges sociales des salariés				
Dont prélèvement du dirigeant				
Dont charges sociales du dirigeant				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Intérêt des emprunts				
Crédit-bail				
<b>DOTATION AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>TOTAL CHARGES</b>				
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>				
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>				
<b>RESULTAT</b>				

\_\_\_\_\_

## **IV. PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

Concernant la structure :

- les derniers rapports d'activités et comptes approuvés (deux dernières liasses fiscales)
- une copie des statuts
- un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers (D1) signé par le Président de la CMA du département de moins de 2 mois
- un RIB professionnel à l'adresse du siège social de l'entreprise
- les copies des contrats de travail des emplois créés, co-signés par l'employeur et le salarié
- l'attestation originale d'apport personnel ou de capital social libéré en numéraire, signée par l'organisme bancaire ou l'expert-comptable (cf modèle joint)
- les copies des contrats et avenants aux contrats de travail des emplois repris
- l'acte de cession définitif en cas de rachat d'un fonds commercial
- mode de financement et copies de ces modes de financement
- attestation sur l'honneur concernant le statut d'auto entrepreneur (cf modèle joint)
- tableau des emplois créés ou repris certifié par la banque, le comptable ou l'expert comptable (cf modèle joint)
- CV du dirigeant

## V. ATTESTATION D'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

Je soussigné, .....

certifie sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le dossier déposé
- être en situation régulière vis à vis de la Banque de France (pas d'inscription au fichier)
- et que l'organisme que je représente est en situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales

autorise l'utilisation par le Conseil Régional de Lorraine du titre du projet et du nom des porteurs pour toute opération de promotion de l'appel à projets.

Fait à : ..... le : .....

Signature (Nom et qualité du signataire)

## VI. ATTESTATION D'APPORT

*A remplir par le chef d'entreprise et à faire valider par l'organisme bancaire partenaire ou par l'expert comptable.*

Madame / Monsieur .....  
qualité (banque ou expert comptable) : .....

agissant au nom de l'entreprise : .....  
atteste que l'apport en numéraire à la création dans l'entreprise individuelle  
est de ..... € ou que le capital libéré en numéraire à la création dans l'entreprise  
et de ..... €.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : ..... le : .....

Signature (+cachet de la banque ou de l'expert comptable)

**VII. ATTESTATION SUR L'HONNEUR VISANT LE STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR**

Je soussigné(e), (nom du dirigeant).....

dirigeant de l'entreprise : .....

• certifie sur l'honneur ne pas être sous statut d'auto-entrepreneur et avoir opté pour

le statut de : .....

Fait à : ..... le : .....

Signature (Nom et qualité du signataire)

## VIII. APPEL A PROJET CREATEUR / REPRENEUR FORTEMENT EMPLOYEUR

NOM DU BENEFICIAIRE :

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES EMPLOIS REPRIS ET/OU CREES

<b>EMPLOIS REPRIS</b>	Nom	Nature du contrat <sup>1</sup>	Durée du travail <sup>2</sup>	Fonction

<b>EMPLOIS CREES</b>	Nom	Nature du contrat <sup>1</sup>	Durée du travail <sup>2</sup>	Fonction

Fait à : ..... le : .....

Signature (+cachet de la banque ou de l'expert comptable)

<sup>1</sup> Indiquer s'il s'agit d'un CDI ou d'un CDD

<sup>2</sup> Indiquer s'il s'agit d'un temps plein ou d'un temps partiel (indiquer le temps hebdomadaire ou mensuel de travail)